



FILMER DES AGENTS DE L'IMMIGRATION ET DES DOUANES

Dans certaines circonstances, filmer le comportement des services de l'immigration et des douanes peut mettre en lumière des atteintes aux droits de l'homme, prévenir des violences, étayer des reportages ou des rapports et servir de preuves. Mais des conséquences inattendues peuvent en découler pour la personne filmée et celle qui filme, si la séquence n'est pas filmée dans un respect de sécurité et d'éthique.

Votre priorité absolue est de ne pas nuire. Révéler l'identité d'une personne peut l'exposer à des risques encore plus graves. Filmer peut également vous mettre en danger, et provoquer votre arrestation. Evaluez toujours les risques avant d'appuyer sur le bouton 'Enregistrer' et envisagez d'autres façons d'agir si filmer n'est pas prudent (par exemple, alertez votre réseau de soutien et/ou notez par écrit ce que vous avez vu après avoir assisté à un incident).

CONNAITRE VOS DROITS

Filmer les agents de l'immigration, des douanes et les forces de police locales en public est légal aux Etats-Unis, tant que vous n'interférez pas dans leur travail. Assurez-vous que vous filmez de façon visible.

Si l'on vous demande d'arrêter, vous n'avez pas à obéir, mais vous **devez obéir aux injonctions telles que "reculez"**, sinon, vous vous exposez à être arrêté.

Les situations durant lesquelles les autorités ont le droit de **confisquer votre téléphone** sont limitées, mais nous sommes conscients du fait qu'elles peuvent le faire, légalement ou illégalement.

Gardez à l'esprit que les agents de ces services **peuvent mentir** durant une opération, qu'ils peuvent se faire passer pour des officiers de police par exemple, et non de l'immigration et des douanes.

PLUS D'INFOS SUR VOS DROITS

American Civil Liberties Union

- bit.ly/ACLU_Right2Record
- bit.ly/ACLU_KYR_Immigrants



Immigrant Defense Project

- <https://www.immigrantdefenseproject.org/ice-home-and-community-arrests/>

LA SECURITE AVANT TOUT

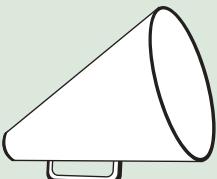
- **Evitez d'utiliser l'option d'identification par empreinte digitale pour sécuriser l'accès à votre téléphone.** Utilisez un mot de passe. Les forces de l'ordre ne peuvent pas vous obliger à révéler votre code d'accès sans mandat d'un juge, mais ils peuvent vous demander ou vous forcer à déverrouiller votre téléphone avec votre empreinte digitale.
- Gardez avec vous un numéro d'aide d'urgence et/ou le contact d'une personne de confiance. Vous pouvez par exemple l'écrire sur votre bras avec un marqueur à encres indélébile. Encore mieux : mémorisez-le.
- **Chiffrez le contenu de votre téléphone, faites une sauvegarde régulièrement et supprimez les données sensibles** comme les photos et les informations sur toute personne qui risque d'être expulsée ou arrêtée. Nettoyez, supprimez ou désactivez votre profil sur les réseaux sociaux, particulièrement si vous fréquentez des activistes ou des personnes qui risquent d'être expulsées, ou les membres de leur famille.
- **Gardez à l'esprit que les agents de l'immigration et des douanes ou de la police, protègent avant tout leur sécurité, et non la vôtre.** Faire un geste brusque pour saisir votre téléphone ou le chercher dans votre poche peut conduire à une situation incontrôlable.

FILMEZ LES DETAILS

- Filmez des plans larges, moyens et des gros plans pour restituer l'intégralité de la scène. Si possible, filmez les détails importants, tels que les badges d'identification des agents, les plaques d'immatriculation, les armes, et les échanges entre agents. Filmez les autres services de l'État qui travaillent aux côtés des agents de l'immigration et des douanes.
- Dans votre vidéo, restez concentré sur les activités des agents de l'État et non sur les civils. Evitez de rendre les personnes susceptibles d'arrestation ou les manifestants reconnaissables. Filmez des plans très larges, les pieds, ou encore, filmez-les de dos.
- Facilitez le travail des enquêteurs, des journalistes et des avocats qui devront vérifier l'authenticité de votre vidéo en filmant les plaques de rue, les immeubles et les monuments. Si vous filmez à l'intérieur ou à l'extérieur du logement d'une personne, ne révélez pas des informations sur son lieu de vie sans autorisation. Cela pourrait constituer un risque pour leur famille.

FILMER DES AGENTS DE L'IMMIGRATION ET DES DOUANES

NARRATION



- **La vidéo doit parler d'elle-même** Si une situation dégénère et devient violente, gardez votre sang-froid et restez calme. Les avocats et les enquêteurs doivent savoir précisément ce qui s'est passé.
- Si ajouter un commentaire à la vidéo n'interfère pas avec la compréhension de la situation, donnez à vos spectateurs des éléments de contexte **factuels et objectifs** précisant le lieu, le nombre d'agents présents, etc. Ceci peut être fait au début ou à la fin de la vidéo.
- Tout ce qui est dit et découvert durant une arrestation peut être retenu comme preuve contre la victime devant un tribunal. La personne qui filme ou partage sur le Web doit faire attention à ne pas révéler des informations sur le pays d'origine de la personne, son statut auprès des services de l'immigration, son casier judiciaire, etc

PARTAGEZ DE FAÇON ETHIQUE

- **C'est la toute première priorité si vous filmez des incidents liés à l'immigration.** Nous savons que les services de la sécurité intérieure américaine (DHS) surveille les réseaux sociaux et utilisent des logiciels de reconnaissance faciale pour surveiller les individus.
- **Réfléchissez bien avant de partager sur le web ou de lancer une session de diffusion en direct** et déterminez si vous devez protéger l'identité d'une personne, y compris la vôtre.
- Gardez à l'esprit **quelles sont les informations collectées par votre appareil ou la plateforme utilisée.** Par exemple, si l'option GPS de votre caméra ou téléphone est activée, vous collectez des informations GPS avec vos images. Ces informations peuvent permettre de remonter à la personne qui est filmée lorsque la vidéo est diffusée. C'est particulièrement important si vous décidez de télécharger une séquence sur le Net ou de la partager avec un service juridique.



DIFFUSION EN DIRECT

- **Le livestreaming ou diffusion en direct peut révéler l'identité des personnes** et d'autres informations sensibles, bien plus facilement que les vidéos enregistrées, même si partager n'importe quelle vidéo en ligne – live ou non – est toujours risqué.
- **Les téléphones peuvent par défaut révéler votre localisation.** Faites attention au partage d'informations sur votre géolocalisation. Optez pour le **partage d'une vidéo** sur un canal privé avec un **nombre limité de spectateurs de confiance** comme un avocat ou des observateurs formés dans ce domaine juridique (attention, un canal vidéo même privé peut ne pas être protégé de la surveillance d'un gouvernement).
- **Il peut être utile de décrire ce qui se passe** et de récapituler ces évènements par un commentaire factuel. Travaillez avec un partenaire pour surveiller ce qui se passe en périphérie et pour gérer les commentaires et questions en ligne posés par les spectateurs.
- **Les sites comme Facebook et Periscope vous permettent de sauvegarder la vidéo** sur leur plateforme mais d'autres sites suppriment la vidéo au bout d'un certain temps. Si vous pensez que votre vidéo contient des éléments de preuve, il est sage de la télécharger et de sauvegarder une copie sur un support sécurisé. Pour apprendre comment procéder, consultez <http://bit.ly/PreservingLiveVideo>

PROTEGEZ VOTRE FILM

Sauvegardez l'original en lieu sûr. Ne supprimez jamais le fichier d'origine, ne changez pas le nom du fichier.

Si vous éditez votre vidéo, faites-le sur une copie.

Pour plus de conseils sur la réalisation d'une vidéo:
fr.witness.org

